

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE ou UNICEF)
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés
de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)
Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Institut de formation et de recherche des Nations Unies (UNITAR)

Les fonds spéciaux auxquels le Canada n'a pas versé de contributions volontaires sont ceux qu'administrent l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des secours.

Le Canada participe toutefois au financement des secrétariats de ces deux organisations en versant sa quote-part au budget ordinaire des Nations Unies et contribue indirectement à la réalisation des programmes d'aide au développement de l'ONUDI par l'entremise du PNUD. Parmi les autres activités à participation volontaire pour lesquelles le Canada n'a pas encore contribué, on compte celles de l'Université des Nations Unies et du Fonds spécial créé par l'Assemblée générale lors de sa sixième session extraordinaire.

Le *Programme des Nations Unies pour le développement* (PNUD) est la plus importante source multilatérale au monde pour ce qui est de l'assistance technique et de l'aide de préinvestissement servant au développement économique et social des pays à faible revenu. Créé par l'Assemblée générale en 1965, il est né de la fusion du Fonds spécial des Nations Unies (1959) et du Programme élargi d'assistance technique (1949). Il est financé par des contributions volontaires, qui dépassent actuellement 450 millions de dollars** par année, les gouvernements bénéficiaires assumant en contrepartie les frais locaux des travaux de développement. Les projets approuvés par le PNUD sont mis en œuvre par des «organismes d'exécution», qui comprennent les institutions spécialisées, la CNUCED, l'ONUDI et les Nations Unies elles-mêmes. En cinq ans, soit de 1972 à 1976, le financement total autorisé de la sorte s'est élevé à plus de 1 250 millions de dollars**, et a profité à 118 pays.

Dans un document intitulé *Politique étrangère au service des Canadiens*, publié en 1970, le gouvernement canadien faisait connaître son intention d'accroître son appui financier au PNUD dès que celui-ci ferait preuve de plus d'efficacité. Dans sa *Stratégie de coopération au développement international 1975-1980*, il s'enga-